

ADMINISTRATION COMMUNALE

D'AUBANGE



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 16 juillet 2018

Présents : MM. BIORDI V., **Bourgmestre-Président** ;
DONDELINGER, BINET, JACQUEMIN, VANDENINDEN, HOTTON, **Echevins** ;
DEVAUX V., **Président du CPAS**
ANTONACCI T, **Directeur Général**.

ORDONNANCE TEMPORAIRE DE POLICE

Le Collège,

Attendu que l'asbl Odyssee 78, représentée par Monsieur SCHARFF Jérôme, organise leur traditionnelle « Journée Sport et Détente », qui se déroulera le dimanche 26 août 2018 dans certaines rues du Village de Battincourt ;

Considérant que l'organisateur prévoit la participation d'approximativement 300 personnes ;

Considérant que la Plaine de Jeux située rue de la Batte à BATTINCOURT sera utilisée pour diverse activités de sports et de loisirs tout au long de la journée ;

Attendu qu'il importe de prévoir et d'interdire les encombrements et embarras de la circulation ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment son article 130bis relatif aux ordonnances de police ;

ORDONNE :

Article 1 :

En raison de l'organisation de la Journée Sport et Détente le **dimanche 26 août 2018** à Battincourt, le stationnement et la circulation de tous les véhicules à moteur seront interdits dans les **rues de la Batte, du Berceau d'Or et de la Belle Vallée** à 6792 BATTINCOURT **durant le passage des coureurs**.

Article 2 :

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins des organisateurs. Elle restera parfaitement visible durant toute la manifestation.

Article 3 :

La présente ordonnance sera publiée conformément à l'article L1133-2 du CDLD et sortira ses effets 5 jours après publication.

Article 4 :

Copie en sera adressée à Monsieur le Procureur du Roi, Monsieur le Président du Tribunal de Police d'ARLON, et à Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Zone de Police Sud-Luxembourg.

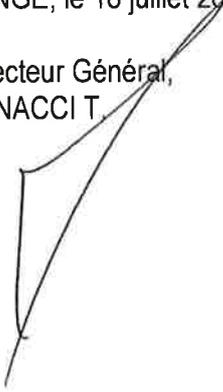
Article 5 :

Les organisateurs sont chargés de distribuer en toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié à l'évènement

Par le Collège :
Le Directeur Général,
(s) ANTONACCI T.

Pour extrait conforme :
AUBANGE, le 18 juillet 2018

Le Directeur Général,
ANTONACCI T.



Le Président,
(s) DONDELINGER JP.

Le Bourgmestre
BIORDI V.

